



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-285

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

la réglementation de la circulation,  
à côté du 123 impasse Roger Salengro,  
du 10 juillet au 10 septembre 2024

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Considérant**, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de **création de boîte de branchement EU**, à côté du 123 impasse Roger Salengro à ISBERGUES,

**Considérant**, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADE CGTH MARLES LES MINES, TSA 70011 Chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX, du 10 juillet au 10 septembre 2024,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés situés à côté du 123 impasse Roger Salengro à ISBERGUES, du 10 juillet au 10 septembre 2024.

**Article 2** : La circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

**Article 3** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise RESELEC chargée de l'exécution des travaux.

**Article 4** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 09 JUIL. 2024

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 09 JUIL. 2024